

À la Une < International < Proche Moyen-Orient

**PROCHE-ORIENT**

## Le soldat israélien Gilad Shalit bientôt libéré

NOUVELOBS.COM | 28.12.2006 | 18:00

1 réaction

**Le Premier ministre palestinien, Ismaïl Haniyeh, a annoncé la libération prochaine du soldat israélien capturé le 25 juin par un commando palestinien.**

**L**e soldat israélien Gilad Shalit, capturé le 25 juin par un commando palestinien en territoire israélien à la lisière de la bande de Gaza, va être libéré prochainement, a annoncé jeudi 28 décembre le Premier ministre palestinien, Ismaïl Haniyeh.

"Le dossier des prisonniers palestiniens sera clos prochainement et leur libération, accompagnée de celle du soldat israélien aura lieu prochainement", a-t-il déclaré aux journalistes à l'aéroport égyptien d'Al-Arich, dans le nord du Sinaï.

"Il faut poursuivre les pressions sur Israël afin de clore ce dossier au plus vite et libérer les prisonniers palestiniens et le soldat israélien", a ajouté le Premier ministre, membre du Hamas.

Les négociations pour la libération du soldat israélien se heurtent au nombre de prisonniers palestiniens qu'Israël devrait libérer en contrepartie.

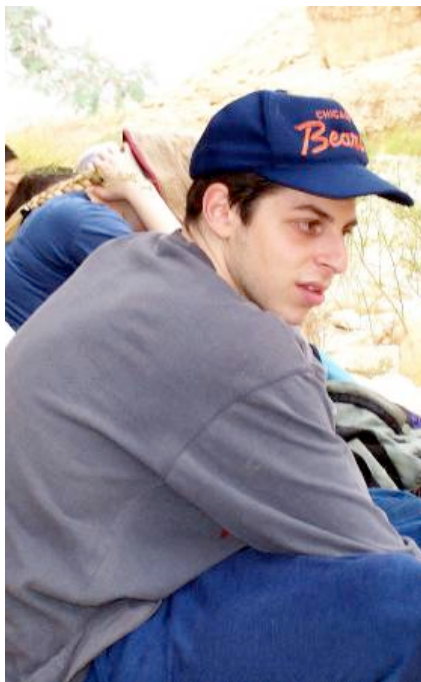
### "Une trêve entre les factions palestiniennes"

Ismaïl Haniyeh, qui se rendait en pèlerinage à La Mecque (Arabie saoudite), a expliqué qu'il aurait des entretiens avec les responsables saoudiens sur "les nouvelles données sur la scène palestinienne et plus particulièrement la poursuite de la trêve entre les factions palestiniennes".

Depuis la décision prise par Mahmoud Abbas le 16 décembre de convoquer des élections anticipées pour tenter de résoudre la crise politique, le Hamas et le Fatah, parti du président palestinien, sont engagés dans une épreuve de force.

Les partisans du Fatah et du Hamas ont cessé leurs affrontements le 20 décembre, après des combats armés qui ont fait 15 morts et des dizaines de blessés.

Les deux camps n'ont jusqu'à présent pas réussi à former un gouvernement d'union.



Gilad Shalit  
(c) Reuters

## ! LES RÉACTIONS

Leila

### Bonne nouvelle

Essayez enfin de faire la paix dans la foulée parce qu'il y en a... 28.12 à 17h55

» Réagissez à l'article

» Voir toutes les réactions (1)

© Le Nouvel Observateur

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.